

Petit guide pour t'accompagner et t'épauler dans la vie de tous les jours.

Bienvenue dans le Hainaut et à Bruxelles

ÉDITION 2025

Welcome

Likambote

Benvenuto

Pô la bwam

Mirë se vini

Soo Dhawaw

bi xer hati

добре дојден

Bari galoust

بكم مرحبا

Добро
пожаловать

AVERTISSEMENT

Ce document a été rédigé en 2020. Certaines informations qu'il contient peuvent être obsolètes ou ne plus refléter la situation actuelle. Veuillez les interpréter avec prudence et vérifier leur validité si nécessaire.



Hommes/Femmes

Les références au masculin visent naturellement aussi bien les hommes que les femmes.



Avec la participation de :

Denis Lambert, Directeur adjoint, Fedasil Morlanwelz
Coralie Morassutti, éducatrice MENA, Fedasil Morlanwelz
Laurie Iserbyt, coordinatrice de projets, CIMB ASBL
Marie-Antoinette Dicara, coordinatrice du Parcours d'intégration, CIMB ASBL
Pina Lattuca, coordinatrice générale, Ce.R.A.I.C. ASBL
Frédéric Gille, responsable de projets, Ce.R.A.I.C. ASBL
Anne De Vleeschouwer, coordination du Parcours d'ingrations, Ce.R.A.I.C. ASBL
Claude Giovanardi, assistante sociale, Ce.R.A.I.C. ASBL
Estelle Debeer, responsable de projets Parcours d'intégration, Ce.R.A.I.C. ASBL
Angelica Ferullo, responsable de projets, CRIC ASBL

Bonjour !

Étant éducatrice auprès des mineurs étrangers non accompagnés, j'ai vu de nombreuses personnes mineures ou adultes, dans l'obligation de quitter le centre pour s'envoler vers de nouveaux horizons avec ou sans statut de protection.

À plusieurs reprises, je me suis demandée si nous leur avions apporté le bagage nécessaire pour affronter la vie de tous les jours avec ses joies et ses embûches. Parmi toutes les questions que je me posais quotidiennement, j'en ai retenu principalement une :

**Comment préparer au mieux une personne
à la sortie d'un centre d'accueil ?**

De là a débuté mon projet d'un guide pour jeunes et s'en est suivi toute une série de réflexions et de recherches articulées autour de divers sujets. Il me tient également à cœur de préciser que sans l'intervention et l'immense collaboration de quelques résidents du Centre Fedasil de Morlanwelz, ce guide n'aurait pas pu être confectionné de la même façon. Leurs questionnements, conseils, vécus m'ont été d'une grande aide dans sa réalisation.

Ainsi, ce guide sera divisé en plusieurs chapitres reprenant divers thèmes : la recherche d'un travail, l'habitation, la santé, les démarches administratives, l'argent ou encore les loisirs. Un répertoire s'y trouve pour rechercher rapidement des adresses, des numéros de téléphones ou encore des sites internet utiles et pratiques pour tous.

Je te souhaite bonne chance.

Morasutti Coralie

Éducatrice MENA au Centre Fedasil de Morlanwelz

Tu ne possèdes pas de titre de séjour ? Reste concentré et ne me jette pas. Tu pourras également trouver des informations et des coups de pouce qui te seront utiles. Mon objectif ? Essayer de donner quelques repères dans notre région du Hainaut, mais aussi sur Bruxelles.



Intro

Les Centres Régionaux d'Intégration (CRI) sont des ASBL agréées par la Wallonie, qui dans la perspective d'un mieux vivre ensemble, visent à plus d'égalité dans une société où toute personne, qu'elle soit d'ici et d'ailleurs, jouirait des mêmes droits et d'une même citoyenneté.

Le décret des CRI propose diverses missions pour construire le vivre ensemble avec les citoyens, les associations, les services publics et les pouvoirs politiques. Ces missions se déclinent par des actions de sensibilisation, d'information et de formation, par la création de réseaux notamment coordonnés par des plateformes réunissant les professionnels selon leurs intérêts thématiques (apprentissage du français, citoyenneté, diversité, lutte contre les préjugés,...) et enfin par du soutien et de l'accompagnement des personnes étrangères.

Les CRI sont chargés d'organiser la politique wallonne de l'accueil des primo-arrivants.

Les CRI en Hainaut ont immédiatement répondu à l'appel de Fedasil Morlanwelz de co-construire un outil pouvant faciliter la vie des Mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Les jeunes mineurs séjournant dans un centre Fedasil sont, dès l'âge de 16 ans, si un comité les juge aptes à vivre hors centre d'accueil, orientés vers un logement pour vivre en toute indépendance.

Toutes les ressources qui peuvent les aider à faciliter cette « nouvelle » vie sont intéressantes, c'est pourquoi les CRI se sont engagés dans ce projet de brochure informative, tout en restant à disposition pour toute aide complémentaire tant auprès des jeunes mineurs étrangers non accompagnés que des professionnels.

MENA

L'étranger : qui paraît ou déclare être âgé de moins de 18 ans; qui est ressortissant d'un pays non membre de l'Espace Economique européen (EEE) ; qui n'est pas accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale ou la tutelle en vertu de sa loi nationale.

Depuis 2004, une tutelle spécifique a été mise en place pour les MENA. Le « service des tutelles », au sein du SPF Justice, est chargé de la mise en place de cette tutelle, coordonne et surveille l'organisation matérielle des tuteurs.

Le service des tutelles peut être contacté à tout moment via le numéro d'appel **078/15 43 24** ou par e-mail à l'adresse tutelles@just.fgov.be

Ce service est seul compétent pour identifier une personne comme MENA.



ékla
Sponsored



38.241 views

ékla [#photospectacle](#)

[View all](#) [comments](#)

2 DAYS AGO

Depuis 2017, ékla, Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse, collabore avec le Centre d'accueil Fedasil de Morlanwelz et propose des parcours artistiques et culturels aux jeunes MENA : découverte de spectacles et ateliers artistiques. Les photographies de Fabienne Antomarchi évoquent l'atelier de théâtre mené en 2017 par la comédienne et metteuse en scène Barbara Sylvain.

ékla

ART POUR TOUS

eklapourtous.be

Table des matières

C'est où...
le Hainaut et Bruxelles ? 9

Maison et
appartement 21

Administratif et
documents divers 40

Loisirs 55

Glossaire 63



13

Job et formations

30

Pour ma santé

51

École

59

Finances

66

Répertoire et
numéros utiles



ékla
Sponsored



23.580 views

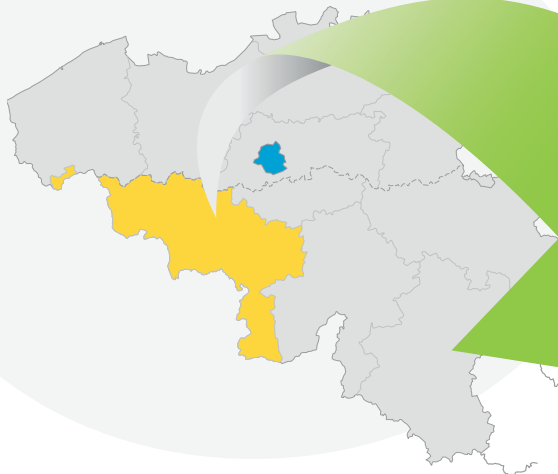
ékla [#photospectacle](#)

[View all](#) [comments](#)

2 DAYS AGO



C'est où...
le Hainaut et
Bruxelles ?



Comines-Warneton

Mouscron

Tournai



Quelques villes autour de...

CHARLEROI

Châtelet, Gosselies, Jumet, Marchienne-au-Pont, Marcinelle.

LA LOUVIÈRE

Braine-le-Comte, Le Roeulx, Manage, Morlanwelz, Soignies.

MONS

Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon, Saint-Ghislain.

TOURNAI

Antoing, Belœil, Frasnes-lez-Anvaing, Leuze-en-Hainaut, Peruwelz.

BRUXELLES

Anderlecht, Forest, Jette, Saint-Gilles, Schaerbeek.



La Province de Hainaut se situe à l'ouest de la Belgique et fait partie de la **Wallonie**. Charleroi, Mons et La Louvière en sont les villes les plus peuplées. La langue parlée dans le **Hainaut** est le **français**.

À **Bruxelles**, on parle le **français** et le **néerlandais**.





ékla
Sponsored



18.458 views

ékla [#photospectacle](#)

[View all](#) [comments](#)

2 DAYS AGO



Job et formations

Je cherche du travail.
Que dois-je faire ?

Étape 1

Inscris-toi comme demandeur d'emploi auprès du bureau du Forem de ta région (Wallonie) ou de Actiris (Bruxelles).

L'inscription comme demandeur d'emploi



CV et lettre de motivation

Étape 2

Rédige ton curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation.

Je sais faire

Passes à l'étape 3.

Je ne sais pas faire

Prends rendez-vous avec un conseiller du Forem de ta région. À Bruxelles, avec Actiris ou « DUO for a JOB » (www.duoforajob.be).

Postuler auprès d'employeurs

Étape 3

Maintenant que tu as les documents nécessaires, tu vas pouvoir postuler auprès d'employeurs.

En ligne

Sur les sites web spécialisés.

En agence

Au Forem, à Actiris, ou en agences intérim spécialisées (adresses à la fin de cette brochure).

Étape 4

L'entretien d'embauche

Réussi

Bienvenue dans le monde du travail !

Raté

Garde les preuves de tes recherches.

ne baisse pas les bras !

Les syndicats sont des associations faites pour défendre les intérêts communs des travailleurs. Le syndicat peut défendre tes droits dans le secteur de l'emploi, mais aussi lorsque tu es au chômage.

*Le syndicat,
c'est quoi ?*

LES SYNDICATS

Pour pouvoir bénéficier de cette défense et de cette aide, il faut s'affilier et payer une cotisation à un des syndicats suivants :

CSC

Confédération des Syndicats
Chrétiens

www.lacsc.be



CGSLB

Centrale Générale des
Syndicats Libéraux de Belgique

www.cgslb.be



FGTB

Fédération Générale du
Travail de Belgique

www.fgtb.be



CAPAC

Institution publique de
sécurité sociale

www.hvw-capac.fgov.be



La CAPAC n'est pas un syndicat, elle ne fait que payer les allocations de chômage. Elle ne t'aidera pas à défendre tes droits.

COMMENT CHOISIR ?



Tu peux comparer suivant ces critères :

- Le prix à payer par mois ;
- La localisation (la plus proche de chez toi) ;
- L'attache politique ;
- Les services offerts.

LES DOCUMENTS IMPORTANTS

Le règlement de travail

Le règlement de travail décrit les droits et les obligations du travailleur et de l'employeur. Il mentionne les horaires de travail des travailleurs, le mode de paiement de leur rémunération, la durée des vacances annuelles... Il fixe des obligations particulières à l'entreprise.

Le contrat de travail

C'est un document (= contrat) par lequel une personne (= le salarié), s'engage à travailler au service et sous la direction d'une autre personne (= l'employeur) contre un paiement (= la rémunération).

Il existe différents types de contrats :

- Le **CDI** : contrat à durée indéterminée ;
- Le **CDD** : contrat à durée déterminée.



Toute l'année **CDI**

- **Temps plein**
35 heures ou plus par semaine.
- **Temps partiel**
Moins de 35 heures par semaine.



Parfois **CDD**

- **Contrat de date à date**
Date de début et de fin.
- **Contrat saisonnier**
Toujours à la même période.
- **Contrat de remplacement**
Remplacer un autre travailleur.
- **Contrat d'intérimaire**
Travail temporaire.

Les fiches de paie

Ce document est la preuve que tu as travaillé et indique le montant du salaire que l'employeur va te verser. Tu en reçois une à la fin, ou au tout début de chaque mois. Il est indiqué le **montant net** que tu vas recevoir.

Un exemple d'une
fiche de paie.

Demo Banque NV

58 rue de la voie lactée
1000 Bruxelles
Dossier 112277/000001/000001
Numéro d'entreprise 0988.910.318

Fiche de paie

Compte individuel

Période 01/06/2018-30/06/2018
Établie le 26 août 2017

Travailleur

Janssens Pascale
42 rue de l'église
1000 Bruxelles

NISS: 8171004 296-25
État civil : mariée
Personnes à charge : 2
IBAN BE10 5390 0012 3504
BIC BBRUBEBB

Commission paritaire : 310.00
Numéro du travailleur : 0012485
Statut : employé
Profession : collaborateur administratif
Catégorie salariale : 2
Temps de travail : 38,00h/38,00h
Date d'entrée en service : 1er juillet 2013

Code	Description	Jours	Montants
1010	prestations	22	2.619,27
total brut			2.619,27
2171	allocations familiales complémentaires		74,40
2500	cotisation pour la sécurité sociale (ONSS) (Base : 2.619,27)		-342,34
imposable			2.351,33
3500	précompte contributions normales (base : 2.351,33 *)		-447,94
3300	avantages SM/internet		50,00
2600	cotisation de groupe		-70,30
2650	cotisation hospitalisation		-20,00
3650	cotisation sociale		-34,32
salaire net			€ 1.828,77

* Barèmes

Plusieurs services sont là pour t'aider et t'accompagner tout au long de ta recherche de formation ou d'emploi. Pour les trouver, regarde la ville la plus proche d'où tu te trouves.

*Je cherche
une formation.
Que dois-je faire ?*



Le Forem

www.leforem.be/particuliers/formations-forem.html

Formapass

www.leforem.be/FORMAPass/catalogue-des-formations-insertions.html

- Mons : Mission Régionale pour l'emploi Mons-Borinage – www.mrmb.be
- La Louvière : Mission Régionale pour l'emploi du Centre ASBL – www.mrc.be
- Charleroi : Mission Régionale pour l'Insertion et l'Emploi à Charleroi ASBL – www.mirec.net



Actiris (Bruxelles)

www.actiris.be



IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises)

www.ifapme.be/formations



Travaillons-y ensemble!

Lire et écrire – cours d'alphabétisation

www.lire-et-ecrire.be

FRANÇAIS
LANGUE
ÉTRANGÈRE

FLE (français langue étrangère)

Les Centres Régionaux d'Intégration (CRI) en Hainaut :

- **Mons et Tournai**
CIMB ASBL
Rue Grande, 38
7330 Saint-Ghislain
Tél. : 065/61 18 50
Fax : 065/43 00 48
cimb@skynet.be
www.cimb.be
- **La Louvière**
Ce.R.A.I.C. ASBL
Rue D. François, 43
7100 Trivières
Tél. : 064/23 86 56
Fax : 064/26 52 53
info@ceraic.be
www.ceraic.be
- **Charleroi**
CRIC ASBL
Rue Hanoteau, 23
6060 Gilly
Tél. : 071/20 98 60
Fax : 071/20 98 61
info@cricharleroi.be
www.cricharleroi.be



DROITS MINIMAUX

Pour les personnes en séjour irrégulier



LES DROITS LIÉS AU TRAVAIL

Les personnes en séjour irrégulier ne peuvent pas travailler légalement en Belgique. Si un contrôle est effectué sur ton lieu de travail, tu ne risques ni la prison ni une amende, **MAIS** tu risques d'être expulsé du pays.

Voici tes droits en tant que travailleur illégal :

1. **Le droit au salaire.** Tu as droit à un salaire minimum légal que l'on doit te donner en mains propres et régulièrement.
2. **Travailler en sécurité.** Si tu as besoin de matériel de sécurité, ton employeur doit t'en procurer afin de veiller à ta sécurité.
3. **Protection en cas d'accident.** Ton employeur a une assurance spéciale donc n'aie pas peur de déclarer ton accident. Garde bien tous les documents de l'hôpital et des médecins.

Fonds des accidents du travail

Tél. : 02/506 84 11

FAIRWORK Belgium

Tél. : 0800/120 19 (gratuit)

Tél. : 02/274 14 31 (payant)

Tu peux interpellier FAIRWORK Belgium, mais la procédure prend beaucoup de temps. Il est donc préférable de faire **une demande pour l'Aide Médicale Urgente** (voir chapitre « Pour ma Santé »).

CONSEILS

- Conserve tous tes documents de travail et fais tout signer par ton patron ;
- Conserve également les badges ou des bons (tickets parking,...) ;
- Note toutes les informations concernant ton patron (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, nom et numéro de TVA de l'entreprise, etc.) ;
- Prends des photos de toi sur ton lieu de travail et en tenue de travail ;
- Note où et quand tu as travaillé ;
- Note le nombre d'heures travaillées ainsi que le salaire reçu (avec la signature du patron) ;
- Note le nom, le numéro de téléphone ou les adresses de collègues, voisins ou fournisseurs.

SI TU ES MINEUR D'ÂGE

Tu es encore soumis à l'obligation d'être inscrit à l'école. L'école est obligatoire quel que soit ton statut. Selon la Convention Internationale des Droits de l'enfant, ce droit est également une obligation, applicable pour tous les mineurs d'âge présents sur le territoire belge et cela sans distinction de statut. L'école ne peut donc pas refuser ton inscription ou la délivrance d'un diplôme sous prétexte que tu n'as pas de statut de séjour.



SI TU ES MAJEUR

Prends contact avec FAIRWORK Belgium.

FAIRWORK Belgium

(organisation pour les travailleurs immigrés clandestins)

Rue Gaucheret, 164 à 1030 Bruxelles

Tél. : 0800/120 19

Tél. : 02/274 14 31

Fax : 02/274 14 48

info@fairworkbelgium.be

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS



ékla
Sponsored



29.062 views

ékla [#photospectacle](#)

[View all](#) [comments](#)

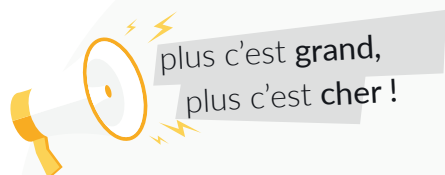
2 DAYS AGO



Maison et appartement

CHOISIR LE BUDGET

*Je cherche ma maison
ou mon appartement.
Que dois-je faire ?*



Le prix du loyer ? Pas plus cher que 1/3 de tes revenus !

LE LOYER ET LES CHARGES

Le **loyer**, c'est juste les frais de location de la maison ou de l'appartement (les murs et le sol). À ça, tu vas devoir ajouter les charges et d'autres dépenses.

Les **charges** sont à payer en plus du loyer, ou parfois comprises dans le montant du loyer (renseigne-toi auprès du propriétaire). Les charges comprennent une provision pour ta consommation d'eau et de chauffage ainsi que les charges communes (nettoyage du couloir, du hall d'entrée, des paliers, l'entretien de l'ascenseur,...).

DÉPENSES À AJOUTER TOI-MÊME

L'électricité et le gaz (cuisiner, eau chaude,...), la télévision, à Internet, l'assurance incendie, les taxes communales (déchets,...).

Prévois un petit budget en cas de besoin pour les frais supplémentaires : le téléphone, la nourriture, les transports, les produits de nettoyage, le lavoir, etc.

COMMENT CHERCHER ?

- Des **pancartes dans la rue**. Si l'annonce t'intéresse, téléphone au numéro inscrit sur l'affiche ;
- Des **sites web** : immo.vlan.be ; immo.trovit.be ; 2ememain.be ; logic-immo.be ; appartager.be (colocation) ;
- Des **annonces dans les journaux** (Vlan, Le Soir,...) ;
- Les **personnes que tu connais**, tes amis, tes connaissances ;
- Des **professionnels**, des assistants sociaux ;
- Des **groupes Facebook**.
Exemples de noms de groupe de recherche de logement :
 - *Dans toute la Belgique* : « Logements à louer (Hainaut Belgique) annonces, recherches »
 - *Par régions* :
 - Charleroi : « Maison et appart à louer région de Charleroi (Belgique) »
 - La Louvière : « Appartements et studio à louer sur La Louvière et environs »
 - Mons : « Maison / Appartement à vendre & à louer. Région de Mons »
 - Tournai : « Appartement ou maison à louer sur Péruwelz Tournai »
 - Bruxelles : « Bxl à louer - de bouche à oreille »
- **À Bruxelles**, l'association « Mentor-Escale » : www.mentorescale.be

Sur Facebook, comment faire pour...

Recherche dans la rubrique « Aide » de Facebook :

- [Rechercher des groupes sur Facebook](#) ;
- [Comment rejoindre un groupe Facebook](#) ;
- [Comment interagir avec un groupe Facebook](#).



Conseil

Va souvent sur les groupes afin de ne pas rater une annonce.



ANALYSE D'UNE ANNONCE FACEBOOK

Nom de la personne qui
a écrit

Date de
publication

**Benoîte DUPONTS**
15 juillet

570€, libre d'occupation
Spacieux appartement duplex de 100m2 à Dour, rue Paul Jansone 5. Endroit arboré (à proximité d'un parc). Appartement situé au premier étage. 2 ch + bureau living, cuisine équipée ouverte sur séjour, SDB équipée. Chauffage central gaz, compteurs bihoraires, caves individuelles. Entièrement rénové, libre d'occupation. Garantie locative 2 mois (pas de caution du CPAS). Pas d'animaux. Charges non comprises (Electricité et gaz à payer au fournisseur). Provisions de 25€ à ajouter au loyer pour avance sur la consommation de l'eau.



 4

11 commentaires

 J'aime

 Commenter

 Partager

Description de
l'appartement

Photos de
l'appartement

Légende de l'annonce

- 570€ = le prix
- *Libre d'occupation* = l'appartement n'est pas occupé pour l'instant
- *Spacieux* = grand
- *Duplex* = 1 appartement sur 2 étages
- *Dour, Rue Paul Jansone* = l'adresse
- *Living* = la salle à manger
- *Cuisine équipée* = une cuisine avec des meubles
- *SDB* = la salle de bain
- *Caves individuelles* = ta propre cave
- *Entièrement rénové* = travaux finis, réparé récemment
- *Garantie locative* = voir explication «La garantie locative», page 26
- *Pas de caution du CPAS* = n'accepte pas les personnes qui ont un revenu du CPAS
- *Charges non comprises* = voir «Dépenses à ajouter toi-même», page 22.

« Pas de caution du CPAS »

— INTERDIT

Les raisons invoquées d'un refus pourraient faire l'objet d'une plainte pour discrimination.

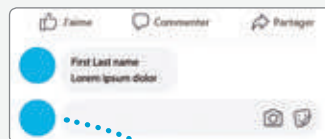
Tu peux t'adresser au Ce.R.A.I.C., CIMB, CRIC et à UNIA.

Tu es intéressé par l'annonce ?

Like , commente l'annonce et envoie un message privé avec ton numéro de téléphone.

Tu peux aussi écrire ce que tu cherches

Voici un texte type que tu peux écrire sur les groupes de recherche de logement



Bonjour à tous,
Je suis à la recherche d'un appartement _____ chambre(s) à louer dans la région de _____. J'ai un budget de _____ € charges (non) comprises. Si vous avez des propositions, vous pouvez me contacter en message privé ou en commentaire.
Je vous remercie. Bonne journée à tous.

LA GARANTIE LOCATIVE

Qu'est-ce que c'est ?

Quand tu vas louer un appartement, le propriétaire peut te demander une somme d'argent. C'est la garantie locative.

À quoi ça sert ?

Si tu abîmes l'appartement, le propriétaire garde ta garantie locative pour réparer tes dégâts.

Combien ?

Pas plus de 3 mois de loyer, charges non comprises.

LE CONTRAT DE BAIL

C'est quoi le contrat de bail ?

Il y a un contrat de bail quand une personne (le propriétaire) laisse une autre personne (le locataire) occuper une maison ou un appartement en échange du paiement d'un loyer par mois.



Tu te poses encore beaucoup de questions ?
N'hésite pas à demander à une assistante sociale de ton CPAS.

Que doit contenir un contrat de bail ?

- Être écrit ;
- Un contrat pour le locataire signé par le locataire et le propriétaire ;
- Un contrat pour le propriétaire signé par le locataire et le propriétaire ;
- Écrire le nom et prénom de chacun ;
- Écrire l'adresse du locataire ;
- Écrire l'adresse du propriétaire ;
- Écrire l'adresse de l'habitation ;
- Écrire la date du début du contrat ;
- Écrire le loyer par mois ;
- Écrire les charges individuelles ;
- Écrire le montant de la garantie locative ;
- Écrire comment la garantie locative a été payée (il faut avoir un reçu de paiement) ;
- Faire un **état des lieux** et prendre des photos de l'appartement ou la maison ;
- La présence de compteurs individuels (électricité, gaz) ou collectifs (eau, chauffage,...) ;
- Le relevé des index des compteurs (électricité, gaz, eau, chauffage) à l'entrée.



Attention

Toujours faire un contrat de bail avec le propriétaire.

Le propriétaire est obligé d'enregistrer le contrat de bail (gratuit pour lui). Il ne peut pas te demander de l'argent pour payer cet enregistrement.

Qu'est-ce qu'un état des lieux ?

Avant d'entrer dans ton appartement, le propriétaire et toi devez faire ensemble, un état des lieux écrit que vous devez signer.

Un état des lieux s'est faire l'inventaire du contenu du logement et de son état (relevé les dégâts, les choses qui sont cassées, l'usure, etc.).

Exemples :

- Une fenêtre qui ne s'ouvre pas ;
- Une fissure dans le mur ;
- Un robinet cassé ;
- ...

Et après ?

Montre le contrat de bail au CPAS de ta commune afin de savoir si tout est OK.

Pour cela, n'oublie pas :

- la décision du Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides ;
- ton attestation de réfugié, si tu l'as.

Via ce lien, tu trouveras les adresses, numéros de téléphone, horaires des bureaux CPAS de toute la Wallonie : uvcw.be



Conseil

Avant d'entrer dans ton logement : prends des photos de la maison ou de l'appartement.

LES OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE ET DU LOCATAIRE

Le propriétaire

- Donner un logement en bon état et décent ;
- Entretenir le logement (autres que les réparations locatives !) ;
- Prévenir le locataire s'il y a un problème dans le logement ;
- Enregistrer le bail auprès du service adéquat.

Le locataire (toi)

- Utiliser le logement avec respect (ne pas casser ni abîmer) ;
- Payer le loyer et les charges tous les mois.

EN CAS DE PROBLÈME, QUE FAIRE ?

Contacte le propriétaire pour lui expliquer le problème. Si vous ne trouvez pas de solution ensemble, contactez les services locaux (info logement) et la justice de paix. Envoyez toujours vos courriers en recommandé avec accusé de réception. Gardez bien tous les documents (enveloppe, accusé de réception, etc.).

J'AI BESOIN DE MEUBLES, LIVRES, VERRES,...

Tu as ton premier logement et tu as besoin de meubles ou de verres, d'assiettes, de livres pour te changer les idées, etc. ? Voici quelques contacts pour t'aider dans ta recherche.

- Le réseau social ;
- L'app « [Charleroi Life](#) »  ;
- Les maisons Croix-Rouge.

Voici un petit tableau que tu peux compléter afin de t'aider à visualiser ce que tu dois **payer par mois**.

Loyer	Eau	Électricité	Chauffage	Charges communes
€	€	€	€	€

TU AS TROUVÉ UN LOGEMENT ? FÉLICITATIONS !

Complète le tableau ci-dessous pour ne pas oublier ses coordonnées.

Nom et prénom du propriétaire	Numéro de téléphone	Adresse

DROITS MINIMAUX

Pour les personnes en séjour irrégulier



LES ABRIS DE NUIT OU DE JOUR

Objectif

L'abri de nuit t'offre un toit pour dormir en sécurité, mais juste pour la nuit.

L'abri de jour t'accueille pour t'offrir un endroit chaud où tu pourras te reposer et discuter avec d'autres personnes.



Références

Voici quelques sites web où tu trouveras des adresses où te rendre pour y dormir.

- Tournai : relaissocialtournai.be
- Mons : rsumb.be
- La Louvière : rsull.be
- Charleroi : relaissocialcharleroi.be
- Bruxelles : samusocial.be

AIDE EXTÉRIEURE

Si une famille m'héberge alors que je suis en situation irrégulière, est-ce qu'elle peut avoir des problèmes ?

Il ne peut rien arriver à la famille qui va t'accueillir. Tant que l'aide apportée est offerte pour des raisons principalement humanitaires, ils ne commentent aucune infraction.

Les raisons humanitaires sont :

- Héberger ;
- Nourrir ;
- Conduire vers un médecin, service social, avocat, un lieu d'hébergement sans intérêt financier.



Exception

Si la famille fait des démarches pour t'aider à franchir une frontière, elle risque de graves problèmes !



Pour ma santé

NUMÉROS D'URGENCE



112 (appel gratuit)

POMPIERS

En cas d'incendie.

AMBULANCE

Pour les urgences médicales.



101 (appel gratuit)

POLICE

Si ta vie ou celle de quelqu'un d'autre est en danger.



070/245 245

CENTRE ANTIPOISONS

Si toi ou quelqu'un d'autre autour de toi avale un produit toxique (javel, produit pour toilettes,...).



0900/10 500

PHARMACIES DE GARDE

En cas de réelle urgence et quand ta pharmacie est fermée (tard le soir, le week-end). Les médicaments seront beaucoup plus chers que d'habitude. Attention : elles ne remplacent pas le médecin de garde ou les urgences de l'hôpital ! pharmacie.be

LA MUTUELLE

C'est quoi une mutuelle ?

La mutuelle gère l'assurance obligatoire qui te permet d'avoir une assurance maladie de base. Cet organisme te rembourse une partie ou toutes tes dépenses concernant tes soins de santé.

À quoi sert une mutuelle ?

- Rembourser totalement ou en partie les soins de santé :
 - de la kinésithérapie,
 - de la consultation chez le médecin ou le spécialiste,
 - les soins dentaires,
 - les soins infirmiers,
 - l'accouchement,
 - les soins hospitaliers.
- Recevoir des indemnités en cas d'accident de travail ;
- T'informer sur les différentes aides qui existent ;
- Te suivre et te défendre en cas de litige ;
- Et encore bien d'autres services...

Quoi faire ?

T'inscrire dans une mutuelle. Par mois, tu devras payer une cotisation afin de garder tes droits à la mutuelle. Tu dois t'inscrire dans une mutuelle pour que tu puisses être remboursé de tes soins de santé, ou avoir des indemnités en cas de problème médical.

Comment faire ?

1. **Inscription.**
Où ? Sur le site web de la mutuelle choisie ou dans un bureau de la mutuelle.
2. **Payer une cotisation.**
Combien ? Cela varie d'une mutuelle à l'autre.

Quelle mutuelle choisir ?

Nom	Téléphone central	Site web	Logo
Mutualité Chrétienne	02/246 41 11	www.mc.be	
Mutualité socialiste	02/515 02 11	www.solidaris.be	
Mutualité neutre	02/538 83 00	mutualites-neutres.be	
Mutualité libérale	02/542 86 00	www.ml.be	
Mutualités libres	02/778 92 11	www.mloz.be	
CAAMI – Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité	02/229 35 00	caami-hziv.fgov.be	



La **CAAMI** est une institution publique de sécurité sociale. Elle offre uniquement l'assurance obligatoire soins de santé et les indemnités en cas de perte de rémunération mais ne propose pas d'assurances complémentaires. Pas de cotisation à payer, mais **attention remboursement minimum !**

Comment choisir ma mutuelle ?

Certains critères comme :

- le prix à payer par mois ;
- la localisation (la plus proche de chez toi) ;
- l'attachement politique ;
- les services offerts.

LES DOCUMENTS IMPORTANTS

La vignette de mutuelle

Mutuelle 135

0034 AB1

JANSSEN CARINE
RUE DU PONT 3
1040 ETTERBEEK
N° BEN : 001234567890
110/110 2 670129 123 45 NISS

Numéro de dossier

Numéro de carte SIS

Nom de ta mutuelle

La carte d'identité



L'attestation de soins

COMPLÉTER (L'IMPORTEUR ELABOREUR UNE VIGNETTE PÉLOE)

Nom et prénom du patient :

Organisme assureur :

RESS :

Adresse du patient :

ATTESTATION DE SOINS DONNÉS

A COMPLÉTER PAR LE MÉDECIN

Nom et prénom du patient :

Compensation = Vierge (1)

Date : 3.12.2020

Frais de déplacement :

Autres prestations (2) :

Partie réservée au médecin

Prescrit par :

Nom et prénom du médecin :

Numéro d'identification (M.A.M.) :

Laboratoire ou établissement de service :

Date de la prescription :

La patiente est hospitalisée / ambulatoire (N) :

N° de l'attestation :

Service :

A.R. 15.07.2020

Identification du dispensateur :

1/20254/16/004 15*0013/05

Reçu pour le compte du N° BEE : 0830832007

Reçu le patient de : 30 EUR Date : 3.12.2020

Colle là une vignette de ta mutuelle

Conseil

Après chaque soin, tu reçois cette attestation qui te sera utile pour être remboursé une partie par ta mutuelle.

Statut BIM

Si tu bénéficies du statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée), tu ne paieras que le « ticket modérateur » : le montant qui te serait normalement remboursé sera déjà déduit du montant qu'on te demandera.

Plus d'info sur ce site web : www.inami.fgov.be

Comment faire pour être remboursé ?

- 1** Colle une de tes vignettes à l'endroit prévu sur le document.
- 2** Rentre ce document à ta mutuelle.

En résumé

- Carte d'identité/titre de séjour → pharmacie, hôpital,...
- Toujours coller une vignette sur les documents que l'on doit rendre à la mutuelle (du dentiste, du docteur, du kiné,...).
- Toujours avoir quelques vignettes avec soi.

Je suis malade.
Que dois-je faire ?

SAVOIR EXPRIMER SES SYMPTÔMES

Aide-toi de l'**échelle de la douleur** et du **schéma du corps humain** joints à cette brochure. Emporte-les avec toi.

SE FAIRE SOIGNER



Ma vie est-elle en danger ?

NON



Va chez le médecin

Par exemple : un mal de gorge,
mal au nez, le nez bouché
ou qui coule, etc.

OUI



**Va aux urgences de
l'hôpital
OU appelle le 112**

Par exemple : douleur au niveau de la
poitrine ou au bras gauche, hémorragie,
saignement important, diarrhée sanglante,
paralysie, brûlure importante, difficulté
à respirer, accident de la route, objet
étranger dans le corps impossible à
enlever, boire ou manger un produit
dangereux, une chute avec suspicion
de fracture, gonflement soudain, grosse
douleur localisée (tête, ventre), etc.

Comment savoir si c'est une urgence ou non ?

- Téléphone à ton médecin et explique tes symptômes.
- Si ton médecin n'est pas joignable et si tu ne trouves pas de postes de médecine de garde, alors appelle le **112** pour expliquer tes symptômes.

Trouver un médecin

Pour trouver un médecin généraliste, tu peux consulter le site www.ordomedic.be
Tu peux les chercher par rapport aux codes postaux aux alentours de là où tu habites.

Malade le soir, la nuit, le week-end ?

- Appelle le **1733** (numéro unique pour toute la Belgique). Attention, ce numéro n'est pas gratuit (tarif d'un appel local) !
- Tu peux aussi appeler ton médecin et écouter le répondeur pour obtenir le numéro de téléphone du **médecin de garde**. Tu pourras ainsi téléphoner au médecin de garde et expliquer ton problème.

Il existe aussi des **postes de médecine de garde**.

- **Tournai**
*Association des Généralistes du Tournaisis (AGT), Avenue Delmée 9, 7500 Tournai, accessible le week-end et les jours fériés de 8h à 20h – Tél. : **1733**, site web : agtournaisis.com*
- **Mons**
*Association Médecins généralistes (AMG), accès via la passerelle du Boulevard Kennedy, accessible à partir de 18 h, toute la nuit et le week-end. Tél. : **1733**, site web : amgmons.be*
- **La Louvière-Binche**
*FMGCB ASBL, les week-ends et jours fériés – Tél. : **1733***
- **Charleroi**
*Le Poste de Garde de Médecine Générale de Charleroi (SGMG), Rue Spinois, 6000 Charleroi, accessible du lundi au dimanche de 19h à 23h, le week-end et les jours fériés de 8h à 23h – Tél. : **071/33.33.33**, site web : sgmg.be*
- **Bruxelles**
*Garde Bruxelloise des médecins généralistes (GBBW), accessible 7/7 jours – Tél. : **02/201 22 22***

PHARMACIE DE GARDE

Si tu dois acheter des médicaments, mais que tout est fermé ou que c'est un jour férié, trouve la **pharmacie de garde** qui est près de chez toi. Munis-toi de ta prescription médicale. Attention, un supplément (non remboursé) te sera demandé à la pharmacie de garde !

Trouver la pharmacie de garde

- Sur le site web : pharmacie.be ;
- La pharmacie de garde est indiquée sur la façade des pharmacies ;
- Téléphone au **0900/10 500**.



AUTRES AIDES

Angoisse, stress

- **Télé-accueil** : appelle le 107. Si tu vis une situation de crise ou de difficulté sur le plan moral, social ou psychologique et que tu as besoin de parler à quelqu'un dans l'anonymat.

Santé mentale

- **SOS Jeunes** : aide généraliste et accompagnement individuel, voire accompagnement et hébergement, accessible de 9h à 22h - Tél. : 02/512 90 20 (gratuit et anonyme), site web : sosjeunes.be
- **Trametis (Charleroi)** : service de santé mentale spécialisé dans le public en situation d'exil - Tél. : 071/10 86 10 (uniquement sur rendez-vous).
- **Sémaphore (Mons et Mouscron)** : soutien psychologique - Tél. : 0484/17 53 67

Relais santé

- **Relais santé** : actions préventives pour répondre aux problèmes de santé liés à la précarité. Aide médicale urgente, consultations médicales et psychosociales, relais vers les maisons médicales. Garantir un accès à la santé pour toutes et tous. Sur Charleroi, Mons, Tournai, La Louvière et Bruxelles (voir page 29).

Drogues, assuétudes

- **Infor-drogues** : informations, aide ou conseils à toute personne ou tout groupe confronté à la problématique des drogues, accessible du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 10h à 14h - Tél. : 02/227 52 52
- **Alcoolique anonyme** : si tu rencontres des problèmes avec l'alcool et que tu as besoin de conseils et d'écoute dans l'anonymat. Tu peux appeler ce service 24h/24 - Tél. : 078/15 25 56 (numéro payant).

Santé

- **SOS viol** : service d'écoute et d'aide dans l'anonymat - Tél. : 02/534 36 36, site web : sosviol.be
- **Aide info SIDA** : informations et soutien des personnes atteintes du virus - Tél. : 0800/20 120 (gratuit) de 18h à 21h, site web : aideinfosida.be
- **Cancerphone** - Fondation contre le cancer : informations et soutien pour les personnes ou les proches d'une personne touchée par le cancer, accessible du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9h à 13h et le lundi de 9h à 19h. - Tél. : 0800/15 801 (gratuit et anonyme).

Conseils, sexualité

- **Planning familial** : informations et soutien dans les domaines de la sexualité, gynécologique, fertilité - Site web : www.loveattitude.be

DROITS MINIMAUX

Pour les personnes en séjour irrégulier



AIDE MÉDICALE URGENTE

L'**aide médicale urgente** (AMU) est la seule forme d'aide sociale ouverte aux étrangers en séjour irrégulier. Les personnes en séjour irrégulier ne peuvent légalement pas avoir de l'aide du CPAS sauf pour l'Aide médicale urgente. Il est important de **d'abord** prendre contact avec le **CPAS** de ta commune avant de se rendre à l'hôpital ou chez un médecin.

L'AMU concerne : le service des urgences, les accidents, les maladies, l'aide préventive (opération, médicaments, kinésithérapie,...).

Le CPAS est obligé de rembourser le médecin ou l'institution (sous certaines conditions). C'est une aide médicale et non financière, donc le CPAS ne donnera **jamais** d'argent à la personne qui demande de l'aide.



Chaque CPAS a un service d'aide médicale urgente.
Tu peux donc t'adresser à ton CPAS.

SANTÉ MENTALE

Soutenir les personnes exilées vulnérables psychologiquement.

Espace Sémaphore
(Centre de psychologie et de
sociologie interculturelle ASBL)
Tél. : 0484/17 53 67
espace.semaphore@gmail.com

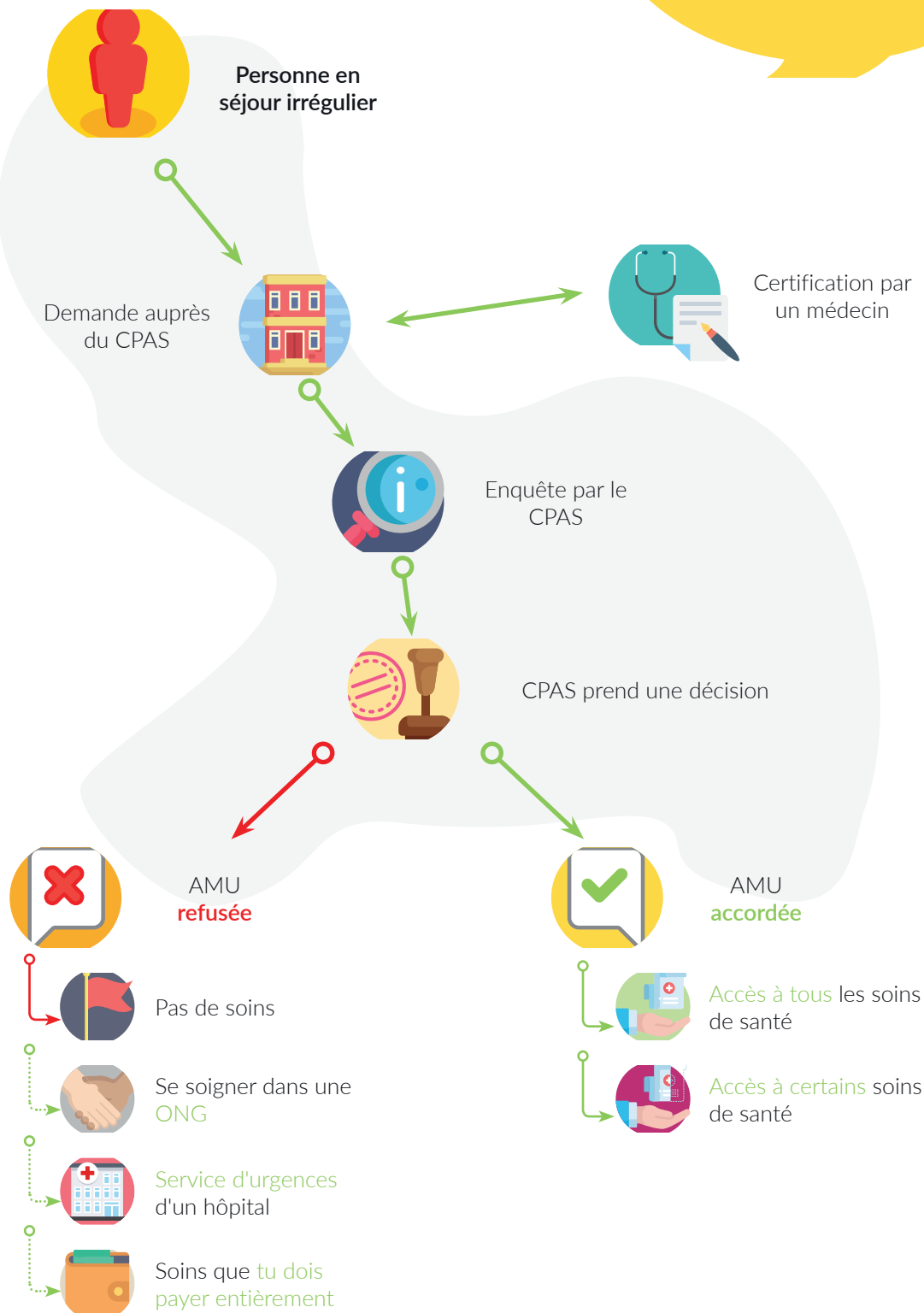
SSM Ulysse
(Service d'accompagnement
pour personnes exilées)
Rue de l'Ermitage 52,
1050 Ixelles
Tél. : 02/533 06 70
Mobile : 0473/91 86 48

QUESTIONS SUR L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ, À BRUXELLES

Medimmigrant est une association bruxelloise spécialisée dans les questions d'accès aux soins de santé, le séjour et le retour des personnes avec une problématique médicale et les droits sociaux des personnes gravement malades. Site web : medimmigrant.be



Comment faire pour demander l'AMU ?





Administratif et documents divers

*J'ai besoin d'un document.
Où dois-je aller ?*

Carte d'identité

Titre de séjour

Pourquoi ?

Preuve que tu es inscrit dans le registre de la population.
Tu dois **toujours** l'avoir avec toi, c'est obligatoire.

Où ?

À la Commune.

Documents à avoir avec toi ?

1 photo d'identité.

Prix ?

Payant.

Extrait de casier judiciaire
(certificat de bonne vie et mœurs)

Pourquoi ?

Ce document reprend toutes les condamnations dont tu as fait l'objet. Ton futur patron pourrait te le demander.

Où ?

À ta Commune.

Documents à avoir avec toi ?

Pièce d'identité.

Prix ?

Payant.

Composition de ménage

Pourquoi ?

Liste des personnes qui sont domiciliées à la même adresse, et qui font donc partie du même ménage.

Où ?

À ta Commune.

Documents à avoir avec toi ?

Pièce d'identité.

Prix ?

Gratuit.

Passeport

Pourquoi ?

Si tu veux voyager en dehors des frontières de l'Europe.

Où ?

À ta Commune.

Documents à avoir avec toi ?

1 photo d'identité, ta carte d'identité, ton passeport (si tu en as déjà un).

Prix ?

Payant.



Conseil

De nombreux documents peuvent être demandés en ligne, sur le site web de ta commune.

Si tu as perdu ou si tu t'es fait voler ton portefeuille, tu dois agir vite pour éviter qu'on puisse en faire un mauvais usage.

Que dois-je faire si j'ai perdu mon portefeuille ?

PERDU MA CARTE D'IDENTITÉ/MON TITRE DE SÉJOUR

- 1 Je téléphone à la police de la ville dans laquelle j'ai perdu mon portefeuille pour demander s'ils ne l'ont pas retrouvé. Si pas, je vais à la police faire une déclaration de perte/de vol.
- 2 Je vais à l'administration de mon lieu de résidence refaire une carte d'identité.

PERDU MA CARTE BANCAIRE

- 1 J'appelle **CARDSTOP** au 070/344 344 (accessible 7/7j et 24/24h, 0,30€/min) pour bloquer ma carte.
- 2 Je vais à la police dans les 24 heures qui suivent pour faire une déclaration de perte/de vol.
- 3 Ensuite, je me rends à ma banque pour les informer qu'on m'a volé ma carte de banque (prends la déclaration de perte/de vol de la police avec toi).



CardStop

Appelle **CARDSTOP** au
070/344 344
pour bloquer ta carte bancaire !



Conseil

*Fais des copies de tous tes documents, cartes, etc.
En cas de perte ou de vol, cela pourra t'aider pour
faire tes déclarations.*

DROITS MINIMAUX

Pour les personnes en séjour irrégulier



AIDE DANS TES DÉMARCHES

Tu peux t'adresser aux Espaces d'écrivains publics, aux Espaces publics numériques, mais sous certaines conditions. Toutes les infos se trouvent dans les pages suivantes.

« Service Droit des jeunes »

Si tu as moins de 18 ans (ou maximum 22 ans, sous certaines conditions), l'association « Service du Droit des jeunes » est un ensemble de services auprès desquels tu peux trouver une aide sociale et juridique **gratuitement**, tant en Hainaut qu'à Bruxelles.

—Mons

Rue de la Tour Auberon 2A
7000 Mons
Tel. : 065/35 50 33
Fax : 065/35 25 43
E-mail : mons@sdj.be

—Charleroi

Boulevard Audent 26 (5^e étage)
6000 Charleroi
Tel. : 071/30 50 41
Fax : 071/30 56 75
E-mail : charleroi@sdj.be

—Bruxelles

Rue du Marché aux Poulets 30
1000 Bruxelles
Tel. : 02/209 61 61
Fax : 02/209 61 60
E-mail : bruxelles@sdj.be



COLLECTIF VOIX DES SANS-PAPIERS

- Comité des travailleurs avec et sans papiers : organisation de séances d'informations sur les droits du travail, par langue et par secteur ;
- Comité des femmes sans papiers :
 - Rencontres de femmes sans et avec leurs papiers pour partager leurs difficultés, leurs expériences et leurs connaissances,
 - Mises en place de diverses activités telles que la couture, la coiffure,...
- LatinoXRegularizacion : exigence de leurs droits en tant que citoyens dignes ;
- Collectifs afghans : lutte pour la régularisation ;
- Voix des sans papiers de Saint-Josse : personnes originaires d'Afrique subsaharienne en quête d'une protection internationale.



Groupe

Pour toute information ou pour rencontrer un de ces comités, rejoins leur  « Coordination des sans-papiers de Belgique ».

AI-JE BESOIN D'UN AVOCAT ?



Pour bénéficier des services d'un avocat, rends-toi dans un bureau d'Aide juridique (BAJ) : avocats.be
Il y a des bureaux dans tout le Hainaut et à Bruxelles.



Conseil

Si une personne ou une famille désire t'aider dans ton parcours de personne en séjour irrégulier, ils peuvent s'adresser au « Service d'aide du droit des jeunes » ou à un avocat.

Tu as besoin d'écrire un courrier, un CV, une lettre de motivation pour ta recherche d'emploi, répondre à un courrier administratif, établir une demande par écrit, remplir un formulaire,... Et tu ne sais pas comment faire ?

Que dois-je faire si j'ai besoin d'aide pour écrire... ?

AIDES DANS TES DÉMARCHES

« Espaces Wallonie »

Ils sont là pour te guider dans les démarches administratives, te fournir des formulaires et t'aider à les remplir. Trouver le plus proche : www.wallonie.be/fr/les-espaces-wallonie

« Espaces écrivains publics »

Tu as reçu une lettre et tu dois y répondre, mais tu éprouves des difficultés ? Ils peuvent t'aider dans l'écriture de réponses à ces lettres. Un site web : www.espace-ecrivain-public.be

« Espaces publics numériques »

Tu n'as pas d'ordinateur ou d'accès à Internet ? Tu peux te rendre dans un de ces espaces où tu pourras utiliser Internet de manière gratuite. Un site web : www.epndewallonie.be

ÉCRIVAINS PUBLICS

Pourquoi ?

Si tu as besoin d'aide pour :

- t'accompagner dans la rédaction de documents ;
- t'aider à comprendre les documents ;
- développer ta confiance et ton estime de toi.

Quelques adresses

- **Mons :**
 - *Guichet social*, Place de Wasmé 29/1, 7340 Colfontaine. Contact : monsieur Alain LHOIR. Permanences : les 1^{er} et 3^e jeudis du mois.
 - *Bibliothèque communale de la Bouverie*, Rue de la Libération 40/B, 7080 La Bouverie - Contact : madame Marie-Claire TOUBEAU. Permanences : les mardis de 14h30 à 17h30 UNIQUEMENT sur rendez-vous au [0476/68 59 01](tel:0476685901)
 - *Bibliothèque communale*, Rue de la Seuwe 24 (îlot de la Grand-Place), 7000 Mons, horaire : le mercredi et le vendredi de 10h à 12h, hors vacances scolaires, sur rendez-vous au [065/56 26 72](tel:065562672) ou via cet e-mail : ecrivain.public.mons@gmail.com
- **La Louvière :**
 - *L'Entre-Lignes (pédagothèque communale)*, Rue des Canadiens 83, 7110 Strépy-Bracquegnies, contact privilégié madame Mina LAARABI - Tél. : [064/66 57 09](tel:064665709), e-mail : mlaarabi@lalouviere.be
 - *Bibliothèque provinciale*, contact privilégié monsieur Gérard BUXIN - Tél. : [064/31 26 72](tel:064312672), e-mail : gerard.buxin@hainaut.be
 - *EPN Haine-Saint-Pierre*, Grand Place 15, 7100 Haine-Saint-Pierre.
 - *Maison de quartier de Maurage*, Place de Maurage 14, 7110 Maurage. Permanence sur rendez-vous - Tél. : [064/28 30 86](tel:064283086)

- *Quartier théâtre*, Rue André Renard 27, 7110 Houdeng-Gognies.
- *Bibliothèque provinciale du Hainaut Achille Chavée*, Avenue Rêve d'or 1, 7100 La Louvière.

- **Bruxelles :**

- *Maison de la francité*, Rue Joseph II 18, 1000 Bruxelles - Arrêts STIB : Arts-Loi (métro 1, 2, 5 et 6) – Tél. : **02/219 49 33** (sur rendez-vous le jeudi de 15h à 18h).
- *Maison de quartier d'Helmet*, Square Riga 39, 1030 Schaerbeek - Arrêts STIB : Helmet (tram 32 et 55) – Permanence : le jeudi de 13h30 à 15h30 (hors congés scolaires).
- *Point d'Appui*, Rue de Bosnie 1, 1060 Saint-Gilles - Arrêts STIB : Avenue du Roi (tram 32, 81, 82 et bus 49, 50) – Tél. : **02/435 10 43** – Permanence : le jeudi de 10h à 12h.
- *Présence et Action Culturelles (PAC)*, Rue Lambert Crickx 5, 1070 Anderlecht - Arrêts STIB : Lemonnier (tram 3, 4, 51, 82), Bara (tram 81), Clémenceau (métro 2,6) – Tél. : **0466/47 75 78** – Permanence : le mardi et le jeudi de 10h30 à 12h30.

PAS D'ORDINATEUR OU INTERNET ?



Ordinateur



Internet



Les « **Espaces publics numériques** » (EPN) sont là pour te dépanner. Ils offrent l'accès et l'apprentissage informatique, à Internet et à la culture.

Quelques adresses de EPN

- **Tournai** : *Util-e-Tic Asbl Notre Maison*, Avenue des États-Unis 10, 7500 Tournai – Tél. : **069/88 07 15**
- **Mons** : *EPN de la bibliothèque de Mons*, Rue de la Seuwe 24, 7000 Mons – Tél. : **065/56 56 73**
- **La Louvière** : *Espace Cyber Centre Indigo*, Rue Sylvain Guyaux 62, 71000 La Louvière – Tél. : **064/21 15 55** – Horaire : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 12h30 à 18h, samedi de 14h à 18h.
- **Charleroi** : *EPN de la Bibliothèque de l'Université du Travail*, Boulevard Roullier 1, 6000 Charleroi – Tél. : **071/53 12 74**

Aides, besoins divers,...

VICTIME DE RACISME OU DE DISCRIMINATION

- **UNIA** : pour l'égalité et contre la discrimination. Services locaux dans tout le Hainaut et à Bruxelles. Pour avoir des informations ou pour signaler une discrimination -
Tél. : **0800/12 800** (gratuit), site web : unia.be
- **MYRIA** : Centre fédéral Migration qui analyse la migration, défend les droits des étrangers et lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. -
Tél. : **0800/14 912**, site web : www.myria.be
- **Les Centres Régionaux d'Intégration en Hainaut** :
 - **Ce.R.A.I.C. ASBL (La Louvière et Mouscron)** : Rue D. François 43, 7100 Trivières -
Tél. : **064/23 86 56**, fax : 064/26 52 53, e-mail : info@ceraic.be,
site web : www.ceraic.be
 - **CIMB ASBL (Mons et Tournai)** : Rue Grande 38, 7330 Saint-Ghislain -
Tél. : **065/61 18 50**, fax : 065/43 00 48, e-mail : cimb@skynet.be,
site web : www.cimb.be
 - **CRIC ASBL (Charleroi)**, Rue Hanoteau 23, 6060 Gilly -
Tél. : **071/20 98 60**, fax : 071/20 98 61, e-mail : info@cricharleroi.be,
site web : www.cricharleroi.be

DES ASSOCIATIONS POUR T'AIDER AU QUOTIDIEN

- **Sur Charleroi**
 - *Nemesis Charleroi*
Épicerie sociale, service de médiation de dettes (travail sur la gestion et la guidance budgétaires), vestiaire social. Place du Nord Michel Levie 22, 6000 Charleroi -
Tél. : **0473/12 79 21** ou **071/28 18 12**, fax : 071/28 18 11,
e-mail : direction@nemesischarleroi.be
 - *Accueil et Promotion au service des immigrés (API)*
Service d'insertion sociale et professionnelle, accueille les personnes très éloignées de l'emploi comme les personnes immigrées non-francophones, apprentissage du français, découverte de la citoyenneté Belge (contexte politique, santé, logement,...), suivi de modules d'insertion sociale (emploi, communication,...), cours d'alphabétisation et de français langue étrangère (FLE), reprise d'une formation qualifiante, etc.
Adresse : Rue de la Providence 10, 6030 Marchienne-au-Pont - Tél. : **071/31 54 00**,
fax : 071/31 81 70, e-mail : direction@apicharleroi.be, site web : apicharleroi.be
- **Sur La Louvière**
 - *Saint Vincent de Paul*
Aide alimentaire, vestiaire social, achat de matériel de seconde main (cuisine, ménage, puériculture, objets utiles), Place R. Pêtre 9, 7100 La Louvière, permanence le dernier mercredi du mois de 10h à 12h - Tél. : **064/22 65 13**

- *Magasins citoyens*
Boutique de vêtements de seconde main, salon de coiffure et de soins, lavoir, douches, restaurant (« Le Pré Vert »), Rue Hamoir 56, 7100 La Louvière - Tél. : 064/23 60 10
- *Oxfam* : vente de vêtements de seconde main et commerce équitable - Rue Paul Leduc 22, 7100 La Louvière - Tél. : 064/22 54 04
- *Croix Rouge de Belgique*
Vente de vêtements neufs et épicerie sociale, Chaussée Paul Houtart 314, 7110 Houdeng-Goegnies - Tél. : 064/21 66 81
- *Utopie*
Banque alimentaire, don de vêtements et meubles de seconde main, Rue des Rivaux 109, 7100 La Louvière - Tél. : 064/22 46 48

- **Sur Mons**

- *Maison Croix-Rouge*
Bar à soupe, vente de vêtements neufs ou d'occasion, bouquinerie, Rue Sainte Anne 1A, 7011 Ghlin - Tél. : 065/87 46 41
- *Entraide de Ghlin*
Magasin de seconde main, lavoir social, aide alimentaire, etc., Place de Ghlin 19, 7011 Ghlin - Tél. : 065/31 60 16
- *Réseau Initiatives pour les Droits des Étrangers (IDE)*
Permanences des membres du réseau sur www.cimb.be/ide
Permanences sociales et juridiques destinées aux personnes étrangères : contacter le CIMB au 065/61 18 50

- **Sur Tournai**

- *Plateforme pour l'interculturalité à Tournai*
Accompagnement social, Quai des Salines 11, 7500 Tournai (Maison Internationale) - Tél. : 0490/39 06 00

- **Sur Bruxelles**

- *Mentor-Escale ASBL* :
Assure l'encadrement éducatif, social et psychologique indispensable aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA) et les anciens MENA afin de favoriser l'automatisation de ces jeunes. Rue Souveraine 19, 1050 Bruxelles - Tél. : 02/505 32 32
- *Service droit des jeunes de Bruxelles*
Ensemble de services auprès desquels si tu as moins de 18 ans (ou maximum 22 ans, sous certaines conditions), peux trouver une aide sociale et juridique gratuitement, Rue du Marché aux Poulets 30, 1000 Bruxelles - Tel. : 02/209 61 61,
e-mail : bruxelles@sdj.be



ékla
Sponsored



32.946 views

ékla [#photospectacle](#)

[View all](#) [comments](#)

2 DAYS AGO

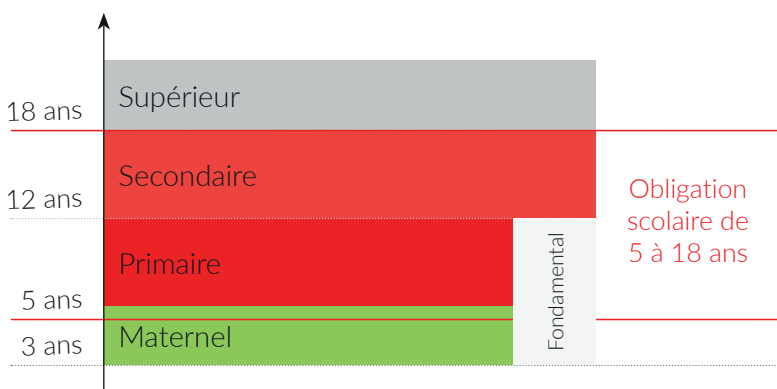


École

ORGANISATION DE L'ÉCOLE EN WALLONIE ET À BRUXELLES

Schéma du système scolaire

L'enseignement scolaire est obligatoire à partir de l'âge de 5 ans jusque 18 ans. L'école est organisée en plusieurs niveaux : la maternel de 3 à 6 ans, le **primaire** de 6 à 12 ans, le **secondaire** de 12 à 18 ans (obligatoire), et le supérieur au-delà de 18 ans.



Le listing des écoles en Hainaut et à Bruxelles
sur le site web enseignement.be

À la sortie d'un Centre Fedasil

Si tu quittes un Centre Fedasil, l'inscription à l'école se fait avec ton assistante sociale du CPAS. Tu dois avoir ta carte orange, ton annexe 26 ou ta carte d'identité avec toi !

CEFA, L'ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE

Qu'est-ce qu'un CEFA ?

Un CEFA (Centre d'Éducation et de formation en Alternance) est un enseignement secondaire alternatif qui comprend une formation générale et une pratique professionnelle en entreprise. Si tu veux te lancer dans un CEFA, **tu dois obligatoirement avoir un droit de séjour**.

Pour qui ?

- Les personnes qui pensent savoir quel travail elles veulent faire.
- Les personnes « moins scolaires ». Attention, l'école reste obligatoire !

Conditions

Avoir entre au minimum 15 ans (si tu as fait 2 ans d'années secondaires, sinon tu dois avoir 16 ans) et au maximum 25 ans.

Apprendre et étudier seul n'est pas facile. Il y a des endroits où tu peux aller afin de trouver de l'aide en cas de problème à l'école.

Où trouver de l'aide
pour l'école ?

LES ÉCOLES DE DEVOIRS

Les Écoles de devoirs peuvent t'aider avec des cours, t'accompagner dans ton apprentissage, ton développement, et de manière ludique. Tu peux en trouver dans tout le Hainaut et à Bruxelles. Certaines Écoles de devoirs demandent une cotisation, soit journalière soit annuelle.

→ Trouver une école des devoirs avec ce site web : www.ecolesdedevours.be

LE CENTRE PMS

Le PMS (Psycho-Médico-Social) est un lieu d'écoute où tu peux poser toutes les questions que tu veux (difficultés à l'école, orientation scolaire, handicap, sexualité, vie familiale, harcèlement, etc.) en toute confidentialité. Ce service est gratuit et accessible aux élèves et leurs familles.

→ Trouver un centre PMS avec ce site web : enseignement.be

LES ASSOCIATIONS POUR T'AIDER

Infor-jeunes

Infor-Jeunes est un service qui collecte et diffuse l'information pour la mettre à la disposition de tous les jeunes de 12 à 26 ans. Ce service aborde les domaines les plus variés tels que le logement, l'enseignement et la formation, l'emploi, la protection sociale et l'aide aux personnes, la citoyenneté et la justice, la famille, la vie affective et la santé, la consommation, le cadre de vie, les loisirs et les vacances - Site web : www.inforjeunes.be

- **Mons/Charleroi**

Rue des Tuileries 7, 7000 Mons – Tél. : 065/31 30 10, e-mail : mons@inforjeunes.be,
site web : inforjeunes.be/centre/mons

- **La Louvière**

Info J - Indigo, Rue Sylvain Guyaux 62B, 7100 La Louvière - Tél. : 064/86 04 70,
e-mail : infoj@centreindigo.org,  : [InfoJIndigoLL](https://www.facebook.com/InfoJIndigoLL)

SIEP

Le Service d'Information sur les Études et les Professions (SIEP) peut t'informer et t'orienter en matière d'études, de formations et de professions. Il te propose des entretiens individuels avec un conseiller d'information ou des séances collectives d'information. Il dispose aussi d'un centre de documentation et te propose également des formations (langues, informatique, aide à la méthode de travail, rattrapage scolaire). Attention : certains de leurs services sont gratuits et d'autres sont payants. Renseigne-toi – Site web : www.siep.be

- **Mons/La Louvière**

Chaussée de Binche 101 (bloc C) 7000 Mons – Tél. : 065/33 48 22,
email : siep.mons@siep.be

- **Charleroi**

Boulevard Paul Janson 51, 6000 Charleroi – Tél. : 071/33 12 06,
e-mail : siep.charleroi@siep.be

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

1001 questions... 1001 réponses ! Site web : www.enseignement.be

PROMOTION SOCIALE

L'enseignement de promotion sociale s'inscrit dans la dynamique de l'éducation tout au long de la vie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'adresse principalement aux adultes et aux jeunes de plus de 16 ans, en cours du jour ou en cours du soir. Pour en savoir plus, site web : www.enseignement.be

DISPOSITIF D'ACCUEIL

Pour apprendre le français et se remettre à niveau afin d'intégrer l'enseignement primaire ou secondaire en Belgique, les élèves primo-arrivants ont la possibilité de rejoindre un Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des Élèves Primo-Arrivants (DASPA), souvent appelé « **classe passerelle** ». Pour connaître la liste des DASPA, site web : www.enseignement.be



Loisirs

*J'ai besoin de me
changer les idées.
Où me renseigner ?*

Tu aimerais faire du sport, visiter des musées, rencontrer de nouvelles personnes, mais tu as peur de ne pas avoir assez d'argent ? C'est pourtant important de continuer de penser à toi, à ce que tu aimes vraiment faire et à te changer les idées. Pour cela, tu trouveras dans ce chapitre quelques bons plans qui te permettront de changer d'air, de rencontrer de nouvelles personnes et d'oublier un peu le stress et la pression de la vie de tous les jours.

LES MAISONS DE JEUNES

C'est quoi ?

Une maison de jeunes (MJ), c'est un lieu d'accueil proche de ton quartier ou de ton école, ouvert à tous ! La MJ offre des activités diverses encadrées par des animateurs.

Pour qui ?

Pour les jeunes de 12 à 26 ans.

Pourquoi faire ?

Rencontrer de nouvelles personnes ; participer à des activités culturelles, artistiques, sportives, récréatives ; recevoir une aide aux devoirs ; etc.

Où les trouver ?

- **Tournai**
 - *Masure 14 ASBL* — la vie en société, de l'écoute, de l'aide et des conseils, écouter de la musique ensemble, danser, jouer au ping pong, du soutien scolaire, etc. Rue As Pois 7, 7500 Tournai - Tél. : **069/22 02 76**, site web : www.masure14.be
- **Mons-Borinage**
 - *Espace Jeunes de Mons* — formation, santé, éducation, pédagogie, etc. Rue d'Havré 116, 7000 Mons - Tél. : **065/74 33 90**, site web : monsmj.wixsite.com/mjmons
- **La Louvière**
 - *Info J - Indigo* — guitare, percussion, théâtre, stage linguistique, centre de documentation, etc. Rue Sylvain Guyaux 62B, 7100 La Louvière - Tél. : **064/86 04 70**, e-mail : infoj@centreindigo.org,  : [InfoJIndigoLL](https://www.facebook.com/InfoJIndigoLL)
- **Charleroi**
 - *Secteur 42* — concerts tous les premiers vendredis du mois, formation aux arts de la scène (gratuit), etc. Rue Albert Delwarte 34, 6042 Lodelinsart - Tél. : **071/31 87 43**, site web : secteur42.be,  : [secteur42lodelinsart](https://www.facebook.com/secteur42lodelinsart)
 - *Quai 10* — un espace d'échange sur les réflexions créées par l'image (cinéma et jeux vidéos) - Site web : www.quai10.be
 - *Atelier/M* — des expériences qui stimulent la créativité, le lien social et les échanges de savoirs - Site web : www.atelierm.be
- **Bruxelles**
 - *Péniche des jeunes !* — rencontre multiculturelle, éducation à la citoyenneté, activités diverses, etc. Quai de Biestebroek 90B, 1070 Anderlecht - Tél. : **02/521 93 51**
 - *Maison de jeunes « Le 88 »* — ce qu'il propose : journée sportive, journée culturelle, journée découverte de nouvelles choses, activités artistiques, etc. - Site web : www.mjle88.be



MAISON DE JEUNES AGRÉÉE PAR LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

- *Singa* — activités gratuites artistiques, sportives ou ludiques pour rencontrer d'autres jeunes, créer des liens. Un soutien dans ta recherche d'un logement ; une immersion favorisant tes projets d'insertion socio-professionnelle; une aide dans tes démarches administratives. Rue Van Hoorde 47, 1030 Schaerbeek -
Site web : www.singa-belgium.org/projects-fr

→ **Liste complète** des MDJ en Wallonie et à Bruxelles : www.fmjbf.org/liste-des-membres

LES AMO

L'AMO apporte une aide aux jeunes de **moins de 18 ans** dans leur milieu habituel de vie (famille, école, etc). Site web des AMO en Fédération Wallonie-Bruxelles : www.aidealajeunesse.cfwb.be

LES CENTRES CULTURELS

Les Centres culturels proposent toutes sortes d'activités culturelles et de loisirs : animations, fêtes, musées, expositions, festivals, théâtre, cinéma, etc.

→ Pour trouver ces Centres culturels : www.centresculturels.cfwb.be/index.php?id=6899

L'ARTICLE 27

L'ASBL Article 27 veille à faciliter la participation culturelle pour toute personne vivant une situation sociale et/ou économique difficile. En tant que « Article 27 », tu recevras un ticket modérateur valable en Wallonie et sur Bruxelles. Il te permet d'avoir accès à certaines activités à tarif réduit. Site web : article27.be



MUSÉES

Chaque premier dimanche de chaque mois, tous les musées sont totalement gratuits.

AUTRES RESSOURCES

Pour trouver une activité ou un événement près de chez toi, tu peux aller sur ces sites web : culture.be, quefaire.be, visithainaut.be, vivreici.be ou encore out.be

Sur Bruxelles

Sur arsene50.brussels, tu pourras trouver des spectacles à moitié prix.

Sportif

Les Points Verts de l'ADEPS organisent des marches tous les dimanches et les jours fériés. C'est libre et gratuit. Vas sur leur site web sport-adepts.be pour trouver toutes les infos.

DROITS MINIMAUX

Pour les personnes en séjour irrégulier



ACTIVITÉS PUBLIQUES

Les activités publiques, dans les quartiers, dans les communes sont accessibles gratuitement.

MUSÉES

Les musées sont accessible gratuitement le 1^{er} dimanche du mois.

A large, white dotted arc curves across the top and left side of the page, framing the title.

Finances

Pour t'aider à gérer tes finances, garde en tête la liste ci-dessous :

Quelle dépense prioriser ?

1

Logement



2

Nourriture



3

Loisirs



4

Déplacements



Conseil

fedasilinfo.be

*Tu trouveras plein d'infos sur ce site web.
Il est disponible en plusieurs langues.*

OUVRIR UN COMPTE EN BANQUE

D'abord, tu dois choisir une banque. Choisis-en une proche de chez toi par exemple, mais aussi en comparant les différents services proposés. Tu dois avoir au moins 18 ans (être majeur) pour pouvoir ouvrir un compte en banque. À l'ouverture du compte, tu devras présenter un document d'identité, un document attestant de ton domicile (facture, composition de ménage, etc.) et on te demandera d'apposer ta signature.

Pour l'ouverture d'un compte, c'est comme pour la signature d'un contrat, les deux parties doivent accepter. C'est pour ça que la banque pourrait te refuser l'ouverture d'un compte. Mais tu peux te défendre car en Belgique, les banques sont obligées de te permettre d'ouvrir un compte en banque avec les services minimum, cela s'appelle le « **service bancaire de base** ».

Ce type de compte permet de déposer de l'argent, d'en retirer, d'effectuer des virements, des ordres permanents et domiciliations, ainsi que d'obtenir des extraits de compte. Le coût maximum annuel est plafonné (environ 16€/an, revu chaque année par l'État). Aussi, tu ne pourras pas être en négatif sur ce type de compte.

→ Tu peux trouver des informations sur ce site web : economie.fgov.be

DES SERVICES D'AIDE AU QUOTIDIEN

Banques alimentaires et autres services d'aides

- Les CPAS (aides sociale, financière et juridique) ;
- Les colis alimentaires et/ou les magasins sociaux : alimentation et vêtements à petits prix (exemple : Croix-Rouge, les Petits riens, Saint-Vincent-de-Paul, etc.) ;
- Les relais sociaux (voir «Les abris de nuit ou de jour») ;
- Les gratifieria (sur Facebook  : [GratifieriaBelgique](https://www.facebook.com/GratifieriaBelgique)) : le principe est de pouvoir recevoir gratuitement ou de déposer des objets, des services, des aliments ou des idées. Les participants peuvent se servir gratuitement sans contrepartie. Ce système ne repose pas sur le troc, il ne s'agit pas d'un système d'échange.



DROITS MINIMAUX

Pour les personnes en séjour irrégulier



LA CARTE BANCAIRE ?

Si tu as une preuve officielle de ton identité (pays d'origine), tu peux ouvrir un compte courant de base (« service bancaire de base ») auprès d'une banque.

ME DÉPLACER DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Pour te déplacer dans les transports en commun sans avoir d'ennui, il te faudra payer ton « titre de transport » (ticket de bus ou de métro, billet de train). S'il y a un contrôle, tu montres ton titre de transport que tu as payé.

A large, light blue dotted arc curves across the upper half of the page, starting from the left edge and ending near the top right.

Glossaire

Tu rencontres parfois des mots dans cette brochure que tu ne comprends pas ? Peut-être que c'est une abréviation ou un mot utilisé par certains professionnels. Tu trouveras ici leur signification.

ABRÉVIATIONS ET NOMS

Actiris

Organisme bruxellois chargé de la politique de l'emploi et de la formation.

AMO

Association d'aide aux jeunes en milieu ouvert.

AMU

Aide médicale urgente.

ASBL

Association sans but lucratif.

BAJ

Bureau d'aide juridique

CAPAC

Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage.

CDD

Contrat à durée déterminée.

CDI

Contrat à durée indéterminée.

CEFA

Centre d'éducation et de formation en alternance.

CGSLB

Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique.

CPAS

Centre public d'aide sociale.

CRI

Centre régional d'intégration.

CSC

Confédération des syndicats chrétiens.

CV

Curriculum vitae.

DASPA

Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants.

EPN

Espaces publics numériques.

FAQ

Questions fréquemment posées.

FGTB

Fédération générale du travail de Belgique.

Forem

Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi.

IFAPME

Institut de formation en alternance et des petites et moyennes entreprises.

MENA

Mineur étranger non accompagné.

MJ

Maison de jeunes.

PMS

Centre psycho-médico-social.

SIEP

Service d'information sur les études et les professions.

TVA

Taxe sur la valeur ajoutée.

UNIA

Service public indépendant de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des chances.



Répertoire et numéros utiles

LES CENTRES RÉGIONAUX D'INTÉGRATION DU HAINAUT

- **CRI CIMB Wapi** : Rue Grande 38 à 7330 Saint-Ghislain - Tél. : 065/61 18 50, fax : 065/43 00 48, e-mail secretariat@cimb.be, web : cimb.be
- **CRI Centre & Wapi** : Rue Dieudonné François 43 à 7100 Trivières - Tél. : 064/23 86 56, fax : 064/26 52 53, e-mail info@cricw.be, web : cricw.be
- **CRI Charleroi** : Rue Hanoteau 23 à 6060 Gilly - Tél. : 071/20 98 60, fax : 071/20 98 61, e-mail info@cricharleroi.be, web : cricharleroi.be

JOBS ET FORMATIONS

Recherche d'emploi

- **Des sites web de recherche d'emploi** : leforem.be ; www.actiris.be ; emploi.wallonie.be ; www.go.be ; monster.be ; references.be ; stepstone.be ; emplois.be.indeed.com
- **Le Forem** (en Hainaut) :
 - Mons : Service clientèle, Rue des Canonniers 32, 7000 Mons - Tél. : 065/38 20 11
 - Charleroi : Maison de l'emploi, Rue Grégoire Soupart 13, 6200 Châtelet - Tél. : 071/24 4210
 - La Louvière : Service clientèle, Rue de la Cloisière 36, 7100 La Louvière - Tél. : 064/23 52 11
 - Tournai : Maison de l'emploi, Rue de la Baille d'Orée 5, 7640 Antoing - Tél. : 069/66 99 00
- **Actiris** (à Bruxelles) : www.actiris.be
- **DUO for a Job** (à Bruxelles) : www.duoforajob.be
- **Les interims** :
 - Randstad, web : randstad.be
 - Adecco, web : adecco.be
 - Daoust, web : daoust.be
 - Manpower, web : manpower.be
- **Les syndicats** :
 - CSC Syndicat, web : lacsc.be
 - FGTB, web : fgtb.be
 - CGSLB, web : cgsלב.be
 - CAPAC, web : hvw-capac.fgov.be

Droits du travail

- **Fonds des accidents du travail** : Rue du Trône 100, 1050 Bruxelles - Tél. : 02/506 84 11, fax : 02/506 84 15
- **Fairwork Belgium** : Rue Gaucheret 164, 1030 Bruxelles - Tél. : 02/274 14 31, fax : 02/274 14 48

MAISON ET APPARTEMENT

- **Communes**
 - Charleroi : Place Charles II 14-15, 6000 Charleroi - Tél. : 071/86 00 00, site web : charleroi.be

- *Entités de la commune de Charleroi* : 6000 Charleroi, 6001 Marcinelle, 6010 Couillet, 6020 Dampremy, 6030 Goutroux, 6030 Marchienne-au-Pont, 6031 Monceau-sur-Sambre, 6032 Mont-sur-Marchienne, 6040 Jumet, 6041 Gosselies, 6042 Lodelinsart, 6043 Ransart, 6044 Roux, 6060 Gilly, 6061 Montignies-sur-Sambre.
- Mons : Grand Place 22, 7000 Mons - Tél : 065/40 51 11, site web : mons.be
 - *Entités de la commune* : 7000 Mons, 7011 Ghlin, 7012 Flénu, 7012 Jemappes, 7020 Maisières, 7020 Nimy, 7021 Havré, 7022 Harmignies, 7022 Harveng, 7022 Hyon, 7022 Mesvin, 7022 Nouvelles, 7024 Ciply, 7030 Saint-Symphorien, 7031 Villers-Saint-Ghislain, 7032 Spiennes, 7033 Cuesmes, 7034 Obourg, 7034 Saint-Denis.
- La Louvière : Place Communale 1, 71000 La Louvière - Tél. : 064/27 78 11, site web : lalouviere.be
 - *Entités de la commune* : 7100 Haine-Saint-Paul, 7100 Haine-Saint-Pierre, 7100 La Louvière, 7100 Saint-Vaast, 7100 Trivières, 7110 Boussoit, 7110 Houdeng-Aimeries, 7110 Houdeng-Goegnies, 7110 Maurage, 7110 Strépy-Bracquegnies, 7100 Besonrieux.
- Tournai : Rue Saint-Martin 52, 7500 Tournai - Tél. : 069/33 22 11, site web : tournai.be
 - *Entités de la commune* : 7500 Ere, 7500 Saint-Maur, 7500 Tournai, 7501 Orcq, 7502 Esplechin, 7503 Froyennes, 7504 Froidmont, 7506 Willemeau, 7520 Ramegnies-Chin, 7520 Templeuve, 7521 Chercq, 7522 Blandain, 7522 Hertain, 7522 Lamain, 7522 Marquain, 7530 Gaurain-Ramecroix, 7531 Havinnes, 7532 Beclers, 7533 Thimougies, 7534 Barry, 7534 Maulde, 7536 Vaulx, 7538 Vezon, 7540 Kain, 7540 Melles, 7540 Quartes, 7540 Rumilies, 7542 Mont-Saint-Aubert, 7543 Mourcourt, 7548 Warchin.
- **Mentor-Escale** (à Bruxelles) : www.mentorescale.be
- **Les abris de nuit**
 - La Louvière : rsull.be
 - Charleroi : relaissocialcharleroi.be
 - Tournai : relaissocialtournai.be
 - Mons : rsumb.be
 - Bruxelles : samusocial.be
- **Hébergements et aides à Bruxelles** :
 - « *Projet KAP* » de l'ASBL CEMO - Site web : www.cemoasbl.be/kap
 - *Kolaga*, collocation pour les personnes étrangères - Site web : www.kologa.org
 - *Convivial*, services multiples (aide pour trouver un logement, service social, aide matérielle pour les réfugiés,...) - Site web : www.convivial.be/category/sinstaller

POUR TA SANTÉ

- **Pompiers** (en cas d'incendie) : 112
- **Ambulance** (en cas d'urgence) : 112
- **Police** : 101
- **Centre antipoison** : 070/245 245
- **Pharmacie de garde** : www.pharmacie.be
- **Mutuelles**
 - *Mutualité Chrétienne* : 02/246 41 11, site web : www.mc.be
 - *Mutualité socialiste* : 02/515 02 11, site web : www.solidaris.be
 - *Mutualité neutre* : 02/538 83 00, site web : mutualites-neutres.be
 - *Mutualité libérale* : 02/542 86 00, site web : www.ml.be
 - *Mutualité libres* : 02/788 92 11, site web : www.mloz.be
 - CAAMI : 02/229 35 00, site web : caami-hziv.fgov.be

- **Maisons médicales**
 - Tournai : Association des Généralistes du Tournais (AGT) - Tél. : 1733, site web : agtournais.com
 - Mons : Association Médecins généralistes (AMG) - Tél. : 1733, site web : amgmons.be
 - La Louvière-Binche : FMGCB ASBL - Tél. : 1733
 - Charleroi : Le Poste de Garde de Médecine Générale de Charleroi (SGMG) - Tél. : 071/33 33 33, site web : sgmg.be
 - Bruxelles : Garde Bruxelloise des médecins généralistes (GBBW) - Tél. : 02/201 22 22
- **Télé-accueil** (angoisse, stress) : 107
- **SOS Jeunes** : 02/512 90 20 (gratuit), site web : sosjeunes.be
- **Trametis** (Charleroi) : 071/10 86 10
- **Espace Sémaphore** : 0484/17 53 67, espace-semaphore@gmail.com
- **Infor-drogues** : 02/227 52 52
- **Alcoolique anonyme** : 078/15 25 56
- **SOS viol** : 02/534 36 36
- **Aide info SIDA** : 0800/20 120, site web : aideinfosida.be
- **Cancerphone** : 0800/15 801
- **Planning familial** : www.loveattitude.be

ADMINISTRATIF ET DOCUMENTS DIVERS

- **Espaces Wallonie** : www.wallonie.be/fr/les-espaces-wallonie
- **Espaces écrivains publics** : www.espace-ecrivain-public.be
 - Mons :
 - Guichet social, Place de Wasme 29/1, 7340 Coldfontaine
 - Bibliothèque communale de la Bouverie, Rue de la Libération 40/B, 7080 La Bouverie
 - Bibliothèque communale, Rue de la Seuwe 24 (îlot de la Grand-Place), 7000 Mons
 - La Louvière :
 - L'entre-lignes, Rue des Canadiens 83, 7100 Strépy-Bracquegnies
 - EPN Haine-Saint-Pierre, Grand Place 15, 7100 Haine-Saint-Pierre
 - Maison de quartier de Maurage, Place de Maurage 14, 7100 Maurage
 - Quartier théâtre, Rue André Renard 27, 7110 Houdeng-Gognies
 - Bibliothèque provinciale du Hainaut Achille Chavée, Avenue Rêve d'Or 1, 7100 La Louvière
 - Bruxelles :
 - Maison de la francité, Rue Joseph II 18, 1000 Bruxelles - Tél. : 02/219 49 33
 - Maison de quartier d'Helmet, Square Riga 39, 1030 Scharbeek
 - Point d'appui, Rue de Bosnie 1, 1060 Saint-Gilles
 - Présence et Action Culturelles (PAC), Rue Lambert Crickx 5, 1070 Anderlecht - Tél : 0466/47 75 78
- **Espaces numériques** : www.epndewallonie.be
 - Tournai :
 - Util-e-Tic ASBL Notre Maison, Avenue des États-Unis 10, 7500 Tournai - Tél. : 069/88 07 15
 - EPN de la bibliothèque de Mons, Rue de la Seuwe 24, 7000 Mons - Tél : 065/56 56 73

- La Louvière :
 - *Espace Cyber Centre Indigo*, Rue Sylvain Guyaux 62, 7100 La Louvière - Tél. : 064/21 15 55
- Charleroi :
 - *EPN de la Bibliothèque de l'Université du Travail*, Boulevard Roullier 1, 6000 Charleroi - Tél. : 071/53 12 74
- **CARDSTOP** : pour bloquer ta carte de banque, d'identité perdue ou volée, (accessible 7/7j et 24/24h) - Tél. : 070/344 344 (0,30€/min)
- **Unia** : 0800/12 800, site web : unia.be
- **Les Centres régionaux d'intégration en Hainaut** :
 - Mons-Tournai : *CIMB ASBL*, Rue Grande 38, 7330 Saint-Ghislain, tél. : 065/61 18 50, e-mail : cimb@skynet.be, site web : www.cimb.be
 - La Louvière : *Ce.R.A.I.C. ASBL*, Rue Dieudonné François 43, 7100 Trivières - Tél. : 064/23 86 56, info@ceraic.be, www.ceraic.be
 - Charleroi : *CRIC ASBL*, Rue Hanoteau 23, 6060 Gilly - Tél. : 071/20 89 60, info@cricharleroi.be, www.cricharleroi.be
- **Nemesis Charleroi** : Place du Nord Michel Levie 22, 6000 Charleroi - Tél. : 0473/12 79 21 ou 071/28 18 12
- **API Charleroi** : Rue de la Providence 10, 6030 Marchienne-au-Pont - Tél. : 071/31 54 00, site web : apicharleroi.be

ÉCOLE

Une seule adresse pour tout savoir : www.enseignement.be

- **Écoles des devoirs**
 - Mons :
 - *École des devoirs de Mons*, Rue des Dominicains 17, 7000 Mons - Tél. : 0476/57 07 89,  : [eddra.be](https://www.facebook.com/eddra.be)
 - La Louvière :
 - *UTOPIE ASBL*, Rue des Rivaux 109, 7100 La Louvière - Tél. : 064/22 46 48, e-mail : utopie.dir@skynet.be
 - Charleroi :
 - *Le relais de la découverte*, Rue du Centre 79, 6250 Aiseau-Presles - Tél. : 071/92 53 20
 - Tournai :
 - *Les Luchetois en Herbe*, Quai de Luchet d'Antoing 2/3, 7500 Tournai - Tél. : 069/21 59 73
 - Bruxelles
 - *ASBL Formosa*, Rue du Grand Serment 10/1, 1000 Bruxelles - Tél. : 02/503 19 03

LOISIRS

- **Maisons de jeunes**
 - Tournai
 - *Masure 14 ASBL*, Rue As Pois 7, 7500 Tournai - Tél. : 069/22 02 76, site web : www.masure14.be

- Mons-Borinage
 - MJT ASBL - Site web : www.fmjbf.org/liste-des-membres
- La Louvière
 - Info J-Indigo, Rue Sylvain Guyaux 62B, 7100 La Louvière - Tél. : 064/86 04 70, e-mail : infoj@centreindigo.org,  : [InfoJIndigoLL](https://www.facebook.com/InfoJIndigoLL)
- Charleroi
 - Secteur 42, Rue Albert Delwarte 34, 6042 Lodelinsart - Tél. : 071/31 87 43, site web : secteur42.be,  : [secteur42lodelinsart](https://www.facebook.com/secteur42lodelinsart)
 - Quai 10 - Site web : www.quai10.be
 - Atelier/M - Site web : www.atelierm.be
- Bruxelles
 - Péniche des jeunes !, Quai de Biestebroeck 90B, 1070 Anderlecht - Tél. : 02/521 93 51,  : [asbl.semaphore](https://www.facebook.com/asbl.semaphore)
 - Maison de jeunes « Le 88 » - Site web : www.mjle88.be
- AMO (en fédération Wallonie-Bruxelles) : www.aidealajeunesse.cfwb.be
- Article 27 : article27.be
- Autres ressources : culture.be, quefaire.be, visithainaut.be, out.be, arsene50.brussels, sport-adepts.be, vivreici.be

FINANCES

- Le site web de référence : fedasilinfo.be
- Emmaüs
 - Charleroi : Rue de Beaumont 344, 6030 Marchienne-au-Pont - Tél. : 07/51 70 63
 - Mons : Rue Léopold III, 7011 Ghlin - Tel : 065/33 53 60
- UTOPIE ASBL (La Louvière) : Rue des Rivaux 109, 7100 La Louvière - Tél. : 064/22 46 48, e-mail : utopie.dir@skynet.be
- Saint Vincent de Paul : vincentdepaul.be/pres-de-chez-vous
- Les Petits riens : petitsriens.be
- Croix-Rouge de Belgique : www.croix-rouge.be

Bienvenue dans le Hainaut et à Bruxelles

Petit guide pour t'accompagner et t'épauler dans la vie de tous les jours.



Cette brochure peut être téléchargée gratuitement sur les sites web des partenaires :
www.cricw.be • www.cimb.be • www.cricharleroi.be • www.fedasil.be

Copyright 2020/2025 • Éditeur responsable : Direction CRI Centre & Wapy Asbl, Rue Dieudonné François 43, 7100 La Louvière
CP : BE19 0682 1797 6912 - RPM (Mons) : 448 445 450 • Illustrations : freepik.com